

REGLEMENT des COUPES de BELGIQUE 2023.

1. Programme: Voir liste ci-jointe.

2. Participation: Chaque société peut s'inscrire sans limites.

3. Inscriptions tardives: Autorisées, mais n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul des points.

4. Equipes mixtes: Maximum une équipe mixte par société par épreuve.

5. Points Pour chaque épreuve les points suivants sont attribués:

1 ^{er}	14 points
2 ^{ème}	9 points
3 ^{ème}	7 points
4 ^{ème}	5 points
5 ^{ème}	3 points
6 ^{ème}	1 point

Rem.:

1. Il n'est pas tenu compte des sociétés étrangères.
2. Pour les Séniors B, le classement est effectué suivant le résultat de la finale A, ensuite la finale B et enfin, pour les équipes non qualifiées, suivant le temps réalisé lors des éliminatoires.
3. Pour les équipes mixtes, les points sont attribués au pro rata des athlètes par société.
4. Si des courses ont été désignées contenant des catégories d'âge multiples, seul les équipes appartenant uniformément à la catégorie de la Coupe de Belgique concernée, seront tenues en compte.

6. Classement final: Par type de bateau et par catégorie de rameurs un classement est établi pour toutes les sociétés.
Lorsque 5 ou plus de régates ont été désignées, le plus mauvais résultat n'est pas tenu en compte pour le classement général.
Dans les autres cas, tous les résultats entrent en ligne de compte.

7. Coupes et prix: Par type de bateau et par catégorie de rameurs il est attribué, au meilleur, la Coupe de Belgique sous forme de challenge.
Les organisateurs respectifs s'occupent des prix individuels pendant les régates.

Approuvé par le conseil d'administration de le F.R.B.A. - janvier 2023.

Le Secrétaire générale,
Charles-Henri D'ALLEMAGNE

Le Président,
Gwenda STEVENS